



Guénange

N° 39 - JUIN 2012

JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE GUÉNANGE



Mémoire d'acier
DANY MELLINGER

Le Républicain Lorrain du 24 décembre 1949 annonce en première page l'inauguration du chantier Sollac



- P.01 LE MOT DU MAIRE**
- P.02 MUNICIPALITÉ**
Les Vœux de la municipalité - Au fil des délibérations
- P.03 LE BUDGET ET LES FINANCES DE LA VILLE**
- P.05 LES TRAVAUX SUR LA VILLE**
- P.06 LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE**
Bilan d'activité
- P.07 SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
- P.08 TAXE D'AMÉNAGEMENT**
- P.09 ÉDUCATION**
Bien vivre les années collège
Lycéens et écoliers main dans la main
- P.10 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- P.11 LES AMIS DE LAER**
- P.12 LES ANIMATIONS SUR LA VILLE**
Le TELETHON - En famille
Le Concert de Nouvel An - La St-Patrick
L'AUPAP
- P.15 Les sportifs méritants - Exposition peinture et sculpture**
- P.16 RÉCOMPENSES**
« Guénange en lumière »
- P.17 LA PAROLE À L'OPPOSITION**
- P.18 LE COIN DES SOUVENIRS**



Numéros utiles

Pharmacie

Pharmacie de la République 37 Place de la République Tél. 03 82 50 78 33	Pharmacie Place Saint-Benoît 1 Place Saint-Benoît Tél. 03 82 50 84 41
---	--

Médecine Générale

Anché Claude 13 Boulevard du Pont Tél. 03 82 50 74 45	Barthélémy Franck 24 rue de Metzervisse Tél. 03 82 82 65 22
Dang-Vu Bao 23 Place de la République Tél. 03 82 82 66 84	Koch Alexis 39 rue de Metzervisse Tél. 03 82 50 77 97

Lincker Sylvie - 11 Place Saint-Benoît - Tél. 03 82 82 63 96

Kinésithérapeute

Froumouthe Gérard
17 pl République
Tél. 03 82 82 65 64

Rabanelly Annick
11 Place Saint-Benoît
Tél. 03 82 50 75 22
Tél. 09 77 72 01 04

Stumpf Laurent
11 Place Saint-Benoît
Tél. 03 82 50 75 22

Kuchler Philippe
3 bd Division Leclerc
Tél. 03 82 82 69 18

Infirmier

Petailat Gilles
11 Place Saint-Benoît
Tél. 03 82 82 68 09

Dinardo-Brzenczek Valérie
11 Place Saint-Benoît
Tél. 03 82 82 68 09

Liotta Marie-José
1 bd Division Leclerc
Tél. 03 82 50 93 65

Orthophoniste

Muntane Camps Marie-Christine
2 bd Pont
Tél. 03 82 50 76 57

« Le bulletin municipal, outil d'information de la ville est élaboré en concertation avec le tissu associatif et les élus en responsabilité de leur propre domaine d'intervention. Entièrement financé par les deniers communaux, il doit surtout s'attacher, dans sa conception, à respecter une certaine « éthique ». Il ne doit, en aucun cas, servir ni de tribune, ni de campagne calomnieuse, ou pire encore de dénigrement à l'encontre de qui que ce soit. Rappelons aussi que les membres de la commission Information et Communication (toutes tendances politiques confondues) se sont engagés bien évidemment, à respecter ces règles dites de « déontologie ».

Rédaction : Commission INFORMATION-COMMUNICATION / Mairie de Guénange - 1, place de l'Hôtel de Ville - BP 46 - 57310 GUÉNANGE
Tél. 03 82 82 64 39 - Télécopie 03 82 82 6930 / guenange.mairie@guenange.com - <http://www.guenange.fr>

[Impression : imprimerie KLEIN Knutange]



“
**Des taux
 d'impositions
 maintenus,
 des projets et...
 un soutien aux
 sidérurgistes**
 ”

Jean-Pierre LA VAULLÉE

Maire de Guénange
 Conseiller général de la Moselle

Guénangeoises, Guénangeois,

Le 29 mars, le conseil municipal a voté le budget qui s'équilibre à 11 885 000 € sans aucune remarque (7 abstentions) et le maintien des taux d'imposition à l'unanimité.

Sur quatre ans, la ville a réalisé 16 millions d'euros de travaux structurants sur un objectif de 18 millions d'euros fixé pour ces six années de mandature. En 2012 nous réaliserons 2,5 millions d'euros d'investissements, d'achats, et provisionné 310 000 € pour le remboursement des acquisitions foncières faites à la Fondation de Salle pour le cœur de ville.

Nous allons achever les travaux de requalification de Guénange, ceux de l'unité Alzheimer dont le coût du loyer - l'un des plus bas de Moselle - n'impactera pas de manière significative le prix de journée des résidents de la maison de retraite. Nous réaliserons également :

- La création d'un troisième court de tennis qui pourra grâce à un sol spécifique être utilisé par les séniors,
- La sécurisation de voiries et de déplacements sur la ville liées à la mobilité réduite,
- Des rénovations dans nos écoles et bâtiments communaux.

Nous devons opérer par phase la rénovation de la route de Thionville non prévue au programme municipal sur trois ans : 2012, 2013, 2014. Devant des points de vue divergeants entre la ville, certains riverains parmi lesquels un élu d'opposition, il a été décidé une nouvelle étude. Un nouveau projet sera proposé aux riverains. Il sera débattu et mis en œuvre après une adhésion unanime intégrant les aménagements souhaités par la ville et ce, dans un délai compatible avec le coût financier global des travaux.

Nous entrons dans la phase des études opérationnelles d'aménagement du cœur de ville qui devrait permettre d'ici 18 à 24 mois, un début de la viabilisation. Nous menons les études du quartier République pour un démarrage des travaux de voirie dès 2015.

Batigère débutera la rénovation des logements du quartier République dès septembre 2012. Avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, nous procéderons à celle de la requalification de la rue de l'École pour un démarrage de chantier en 2013. Ainsi s'achèvera plus de 20 années de travaux d'enfouissement des réseaux secs initiés par mon prédécesseur Jean-Marie AUBRON.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a pris depuis le 1^{er} janvier la compétence Petite Enfance. Grâce à Guénange, nous donnons à l'Arc Mosellan la possibilité d'augmenter son coefficient d'intégration fiscale et offrons au 26 communes membres des moyens financiers supplémentaires pour des aménagements au service de tous. Pour notre collectivité, ce sera 40 % de dépenses de fonctionnement liées à la petite enfance qui seront désormais assumées par l'intercommunalité.

Je termine mon propos en ayant une pensée pour les sidérurgistes d'ArcelorMittal qui luttent pour leur avenir, celui de l'acier lorrain et de l'emploi industriel. Nous avons eu l'occasion durant ce conflit de nous rencontrer devant les portiers d'usines à Paris et à Luxembourg ville. Ils ont reçu le soutien moral et financier du conseil municipal avec les votes d'une motion, d'une aide de 1000 € et la prise en charge d'un bus pour le déplacement à Paris. (A noter le non vote d'un élu pour la motion).

En juin, le soixantième anniversaire de la construction de la cité sidérurgique nous donnera l'occasion de nous rencontrer.

Votre dévoué,

Les vœux de la municipalité

La cérémonie, en ce début d'année 2012 a permis à Jean-Pierre LA VAULLEE, Maire de la Ville, de rappeler à chacune et à chacun combien leur rôle est essentiel dans le fonctionnement et la bonne marche des services de la Collectivité.

Des vœux sincères ponctués de remerciements à l'égard de l'ensemble du Personnel ont été adressés par le Maire et par l'équipe municipale soulignant, à cette occasion toute l'importance de la mission de Service Public qui nous est, à tous, impartie d'assurer envers nos administrés.

Lors de cette cérémonie, quatre membres du Personnel ont été médaillés saluant ainsi une carrière professionnelle bien remplie : Madame Pascale DUTANG, Madame Laurence DRON, Assistantes Maternelles, se sont vues remettre pour 20 ans de services la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale ARGENT. Monsieur Serge GAREL, Responsable

Adjoint du Service Technique et Madame Josiane MALICET, Responsable de la Gestion du Personnel, pour 35 ans de services la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale OR.

Nous leur adressons toutes nos félicitations !



Au fil des délibérations...

Voici un extrait des principales délibérations des deux dernières séances du Conseil Municipal (liste non exhaustive) :

Séance du 26 janvier 2012

• Vente de terrain - place de la Campanie.

Deux terrains à bâtir d'une contenance de 6a97 pour le lot 1 et de 6a96 pour le lot 2. La commune céderait ces 2 lots aux conditions suivantes : l'acquéreur, un primo accédant, sera propriétaire ; un tirage au sort sera effectué au Conseil Municipal ; la construction sera une maison individuelle ; le prix de cession sera fixé à 140 € net du m².

• **Subventions aux associations.** Tennis : 45 € ; Handball : 780 € ; SNBM : 1580 € ; APSG : 2500 €.

• Dénominations de rues.

* « Rue de l'Orphelinat » qui va relier le boulevard de la division Leclerc et la rue Jean-Baptiste de la Salle, en souvenir des bâtiments éducatifs qui feront l'objet d'une démolition en 2012.

* « Rue Julie-Victoire Daubié » qui va longer le cimetière et relier le boulevard du Parc à la RD60. Née le 26/03/1824 à Bains-les-Bains (Vosges) et décédée le 26/08/1874 à Fontenoy-le-Château (Vosges). Première femme ayant eu le droit de se présenter au baccalauréat en 1861 et à le réussir.

• Subventions scolaires (tableau ci-contre) ▶

• **Sorties scolaires.** Le Conseil Municipal participe financièrement depuis plusieurs années aux classes de découverte en complément des aides pouvant être attribuées par le CCAS pour les classes élémentaires.

* Classe découverte Montant maximum pour la scolarité élémentaire : 56 € par élève

* Sortie pédagogique hors départements lorrains : 11,20 € par élève

* Sortie dans les départements lorrains : 3,35 € par élève

• **Contrat - Tarifs repas périscolaire - mercredis récréatif et centre aéré.** Contrat avec le Foyer des Jeunes Travailleurs des 3 Frontières valable du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les tarifs sont les suivants :

- Le repas est fixé à 4,33 €
- Le pique-nique est de 4,28 €
- Le menu de substitution est de 3,68 €
- Le goûter 0,76 €

• **Création d'un court de tennis - Programme D.E.T.R. 2012.** Sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux) 2012 relative à la construction d'un tennis couvert. Le Conseil Municipal est informé de la participation financière du club de tennis ainsi que de la sollicitation de la Fédération Française de Tennis.

• **Séjour ados au ski.** Dans le cadre d'un séjour au ski au profit d'un groupe d'adolescents de Guénange (7 jeunes + 2 accompagnateurs), le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un titre de recette pour la participation des familles. Le séjour a lieu du 17 au 19 février 2012 à La Bresse (Vosges). Le coût global s'élève à 2208,00 € et

sera compensé par une recette de 1050,00 € (soit 150,00 € par jeune).

Séance du 23 février 2012

• **Convention annuelle de partenariat avec le Sporting Club (Football) et le Club de Handball pour une durée maximale de 5 ans.** Ce partenariat vise à faciliter la formation des encadrants des clubs et se traduira par une subvention de 1500 € par club pour l'année 2012.

• **Mise à disposition d'un local administratif au Judo Club de Guénange.**

• **Tarifs des salles sportives.** Concernant la redevance d'occupation des salles sportives, il est proposé d'appliquer à compter de 2012 la tarification suivante : 1 euro par adhérent et par an pour toutes les salles, tous les équipements et quelle que soit la durée d'utilisation. Sont concernés : Judo Club, Handball, Athlétisme, Tennis, Football, Cyclo Club, Boxe, Acadanse.

• **Schéma départemental - Lecture publique.** Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Général de la Moselle.

• **Mise à disposition des salles communales.** Suite à l'incendie du gymnase communal de Basse-Ham, il est proposé de mettre à disposition des associations hamoises et des particuliers dans le cadre de fêtes familiales, les salles communales aux mêmes conditions de prix que pour les Guénangeois.

• **Motion CPAM.** Motion adressée à Monsieur le Directeur de la CPAM de Moselle.

• **Motion Sidérurgie.**

• **Motion Lycée.**

Ecoles maternelles

Clair Matin	2 743 euros
Capucines	1 328 euros
Primevères	1 308 euros
Saint-Matthieu	2 601 euros

Ecoles primaires

du Bois	2 867 euros
Sainte-Scholastique	8 487 euros
Saint-Matthieu	4 076 euros

LE BUDGET ET LES FINANCES DE LA VILLE

Pour cette année 2012, le budget global de la Ville se monte à : 11 888 137 €.

Il est équilibré en recettes et dépenses. Le budget de fonctionnement est de : 6 290 402 €

Celui d'investissement est de : 5 594 735 €.

Les charges de personnel représentent 47,7 % du budget de fonctionnement, soit 7 % par rapport à l'année précédente.

Le transfert de charges à la Communauté

de Communes évolue de plus de 116 %.

Il prend en compte le transfert du Multi-accueil.

Fiscalité : les taux sont identiques au budget précédent, les recettes attendues évoluent de plus de 8 %, compte tenu de l'augmentation du nombre de constructions.

Outre les études, achats pour nos services techniques, les écoles et les restes à réaliser, nous avons budgétisé les travaux suivants :

Bâtiments	100 000 €
Voiries diverses	370 000 €
Sport Tennis	180 000 € (solde)
Zone de loisirs	20 000 €
Cœur de ville	50 000 €
Unité Alzheimer	100 000 € (solde)
Guélange	50 000 € (solde)

Les restes à réaliser et le montant des investissements 2012 s'élèvent à 2 515 014 €.

BUDGET TOTAL 11 885 137 €

Soit en section de fonctionnement
6 290 402 €

Soit en section d'investissement
5 594 735 €

FISCALITÉ	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2012 (%)	Produit fiscal attendu 2012
Taxe d'habitation	5 147 000 €	13,36 %	687 639 €
Taxe foncière (bâti)	4 256 000 €	12,92 %	549 875 €
Taxe foncière (non bâti)	20 300 €	55,54 %	11 275 €
TOTAL			1 248 789 €

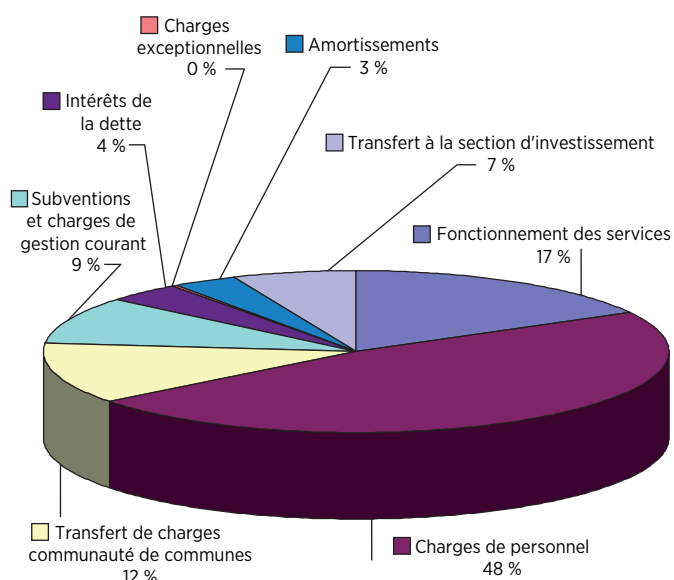
Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement des services	1 060 000 €	17 %
Charges de personnel	3 000 000 €	48 %
Transfert de charges communauté de communes	757 000 €	12 %
Subventions et charges de gestion courant	593 000 €	9 %
Intérêts de la dette	260 000 €	4 %
Charges exceptionnelles	16 000 €	0 %
Amortissements	195 000 €	3 %
Transfert à la section d'investissement	409 402 €	7 %
TOTAL	6 290 402 €	100 %

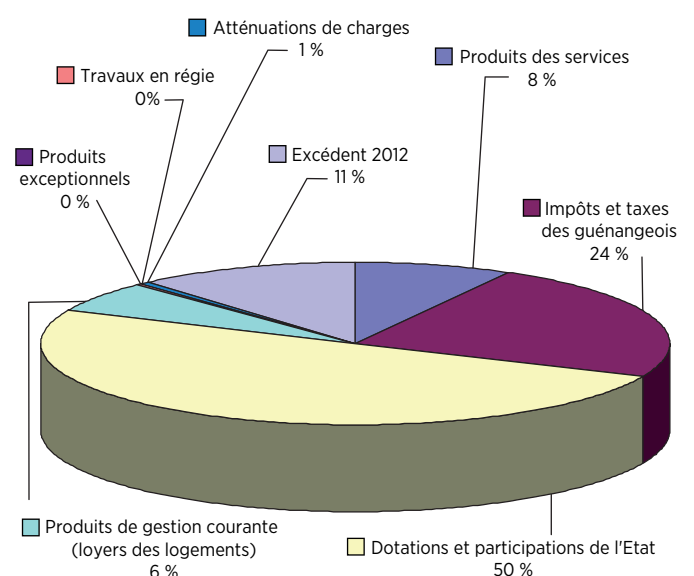
Recettes de fonctionnement

Produits des services	503 000 €	8 %
Impôts et taxes des guenangeois	1 495 600 €	24 %
Dotations et participations de l'Etat	3 146 000 €	50 %
Produits de gestion courante (loyers des logements)	380 000 €	6 %
Produits exceptionnels	1 000 €	0 %
Atténuations de charges	5 000 €	0 %
Amortissements	40 000 €	1 %
Transfert à la section d'investissement	719 802 €	11 %
TOTAL	6 290 402 €	100 %

► Dépenses de fonctionnement



► Recettes de fonctionnement

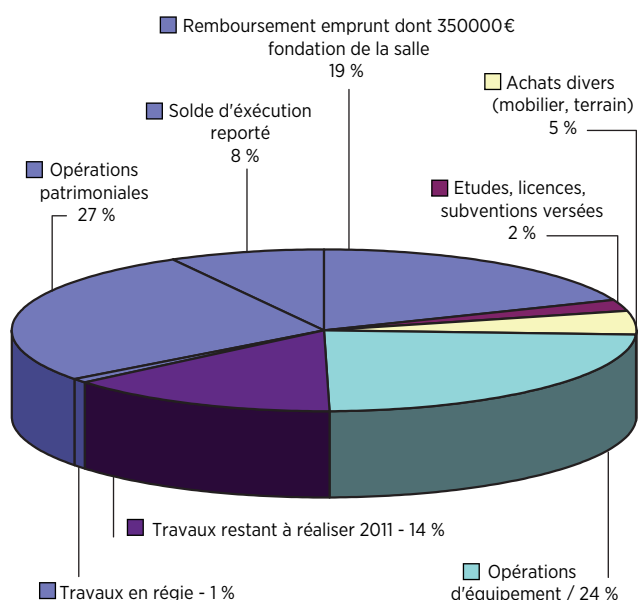
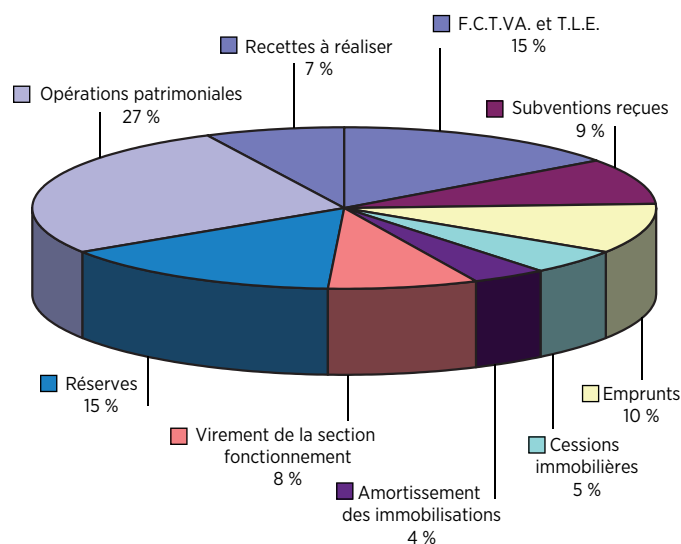


Dépenses d'investissement

Remboursement emprunt dont		
350 000 € fondation de la salle	1 060 000 €	19 %
Etudes, licences, subventions versées	115 000 €	2 %
Achats divers (mobilier, terrain)	267 000 €	5 %
Opérations d'équipement	1 335 000 €	24 %
Travaux restant à réaliser 2011	798 014 €	14 %
Travaux en régie	40 000 €	1 %
Opérations patrimoniales	1 526 000 €	27 %
Solde d'exécution reporté	453 721 €	8 %
TOTAL	5 594 735 €	100 %

Recettes d'investissement

F.C.T.VA. et T.L.E.	850 000 €	15 %
Subventions reçues	520 000 €	9 %
Emprunts	562 598 €	10 %
Cessions immobilières	280 000 €	5 %
Amortissement des immobilisations	195 000 €	4 %
Virement de la section fonctionnement	409 402 €	8 %
Réserves	849 758 €	15 %
Opérations patrimoniales	1 526 000 €	27 %
Recettes à réaliser	401 977 €	7 %
TOTAL	5 594 735 €	100 %

► Dépenses d'investissement**► Recettes d'investissement****SÉCURITÉ SOCIALE****Les permanences de la CPAM supprimées !**

Le couperet vient de tomber et l'accueil physique des assurés lors des permanences délocalisées de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (la CPAM), s'en trouve réduit voire SUPPRIMER pour bon nombre d'entre elles sur le département.

27 SUPPRESSIONS de permanences DONT GUENANGE !

Pour la Direction de la CPAM de MOSELLE,

il s'agit surtout d'un projet global d'amélioration du service.

Ces permanences d'accueil ne représentant que 5 % des contacts avec la CPAM soit 50 000 contacts sur 1 million.

Pour nous Elus locaux cela représente, une fois de plus une grave atteinte à la notion de Service Public, au détriment de TOUS LES ASSURES SOCIAUX et plus particulièrement des personnes âgées et des

populations fragilisées, et/ou en situation de précarité de plus en plus caractérisée.

SOCIALEMENT ET HUMAINEMENT, nous ne pouvons l'accepter !

UNE MOTION votée à l'unanimité par les élus lors du Conseil Municipal, a d'ailleurs été déposée, demandant instamment à la Direction de la CPAM de revoir sa décision.

Requalification de la **Place Saint-Benoît**

Une page d'histoire se tourne, après le transfert de l'enseigne commerciale Écomarché vers l'Intermarché dans la zone du Petit Zellner, la « SANAL » comme l'appelaient de nombreux guénangeois et guénangeoises a disparu pour laisser place à un projet d'immeuble de 21 appartements qui constitue la 3^e phase de requalification de la place Saint Benoît.



Les opérations immobilières **“Cœur de Ville”**

> Place de l'ancien Match





Bilan d'activité 2011

Un travail d'ensemble assuré par 4 agents a été mené dans le souci de répondre à la demande des Maires et des administrés, le service de police municipale s'est montré davantage présent :

- en multipliant les patrouilles de sécurisation aux entrées et sorties des écoles primaires des trois communes,
- en maintenant une présence régulière les mercredis et vendredis aux sorties du collège René Cassin,
- en maintenant un effort de présence sur le terrain dans le créneau 8 heures - 22 heures
- pour la prévention des cambriolages de fin de journée.

Une écoute particulière et réponse systématique ont été apportées aux différentes doléances des habitants des trois communes : GUENANGE - BOUSSE - BERTRANGE, **concernant les différends de voisinage, notamment :**

- différends au sujet du stationnement de véhicules devant ou à proximité de sorties de propriété.
- différends au sujet de hauteurs de haies, longueurs de branches d'arbres débordant sur la propriété voisine, présence d'objets insalubres ou matériaux dégageant des nuisances olfactives, brûlage de végétaux à l'air libre,
- problèmes de nuisances sonores,
- rassemblements, jeux de groupes de jeunes sur la voie publique,
- circulation d'engins motorisés.

Un effort particulier a été maintenu sur le **contrôle des épaves automobiles**, stationnements abusifs ou gênants de véhicules, et respect des mesures de **salubrité publique**.

L'opération « tranquillité vacances » a été suivie avec sérieux au cours de la période estivale sur les trois communes. Un échange de demandes de surveillance est réalisé régulièrement avec la brigade de gendarmerie.

Des patrouilles pédestres ont été réalisées principalement sur l'agglomération de GUENANGE, quelques-unes sur BERTRANGE et BOUSSE.

Des services de contrôle de la vitesse ont été effectués sur les trois communes, sur les axes principaux de circulation mais également à proximité d'établissements scolaires à BOUSSE et BERTRANGE, suite aux

doléances de parents d'élèves.

Le service de police municipale a en charge la régie d'encaissement des droits de places des foires et marchés, des timbres-amendes et assure les vacations funéraires.

Le bilan d'activité

La durée des services effectuée sur chaque commune visitée est variable, selon qu'il s'agisse d'une surveillance générale, d'une intervention, d'une liaison, ou d'une enquête de voisinage.

Au cours de l'année écoulée, 320 services ont été réalisés sur les trois communes : notamment des services de sécurisation aux entrées et sorties des écoles des secteurs concernés, soit 8 établissements mais également le collège René CASSIN, le Lycée Joseph CRESSOT, chaque mercredi et vendredi.

Afin de maintenir un effort de prévention des cambriolages, des patrouilles journalières de surveillance générale sont effectuées, à raison de deux visites par jour pour chaque commune. **(195 demandes de surveillance d'habitations dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances »).**

Ayant pour mission d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité publique et la salubrité publique, la police municipale apporte une écoute régulière concernant les différends de voisinage, et autres nuisances de voies publiques, **soit 56 interventions de « médiation de voisinage », 41 interventions liées à des problèmes de « tapages, nuisances sonores » et 44 autres interventions de voies publiques concernant « des problèmes de stationnement ou de circulation ».** De même, **32 interventions au sujet de « dépôts sauvages d'ordures », 18 autres au sujet de « brûlage à l'air libre » ont été effectuées.**

Dans le cadre de la sécurité publique, la police municipale a procédé au contrôle du respect des arrêtés de polices **(212 infractions relevées)**, contrôle des véhicules épaves **(23 mises en demeure d'enlèvement avant fourrière, 4 fourrières réalisées)**, mise en place de « **contrôles de la vitesse** » en agglomération notamment à proximité d'établissements scolaires **(54 services effectués).**

Elle a veillé au respect **des arrêtés** autorisant l'occupation du domaine public pour travaux publics ou privés, a pris des arrê-

tés pour réglementer « le stationnement et la circulation routière » sur la commune **(209 arrêtés)**, dans le même temps elle a procédé à la rédaction d'écrits divers relatifs à **la police administrative (173), et police funéraire (départ de corps, exhumation, translation : 50), contrôle du respect des règles d'urbanisme (49).** **A compter de juin 2012, la Police Municipale sera renforcée par l'embauche d'un agent et elle étendra son action sur la commune de RURANGE LES THIONVILLE.**

Mesures prises en cours d'année

Les contacts établis avec les services municipaux des trois communes sont réguliers.

Nous avons accentué nos services aux heures d'entrées et sorties des écoles. Les dispositifs de sécurité routière installés aux abords des établissements scolaires (bornes de sécurité, interdiction de stationnement, dépose-minute) sont correctement respectés. Différents aménagements de sécurité (zones d'interdiction de stationnement hors des emplacements prévus, places réservées aux personnes handicapées, limitation de vitesse 30 km/h) ont été présentés et appliqués sur BOUSSE et GUENANGE.

Nous avons poursuivi les services pédestres de surveillance, soit deux services hebdomadaires, notamment aux abords des zones commerciales, sur le quartier République ou St Benoît à GUENANGE, mais également sur les lotissements des trois communes. Cette patrouille permet de repérer les véhicules épaves, signalés volés, ainsi que les véhicules susceptibles de ne pas être couverts par une assurance en cours de validité (infractions relevées par timbre-amende, et classées sans suite sur présentation de documents dans les 5 jours : **selon directives du Parquet**).

Aucune patrouille à VTT n'a été effectuée durant la période estivale, en raison d'un nombre croissant d'interventions sur les trois communes, nécessitant un transport rapide en différents points, et un manque de disponibilité d'effectif (congrés payés, maladie, journées de formation). Par ailleurs, nous avons procédé à une surveillance régulière de la voie verte « Charles le Téméraire », avec contrôle des pêcheurs. Identification de personnes domiciliées en dehors de nos communes, et fréquentant manifestement le milieu toxicomane : rele-

vés des immatriculations de véhicules ou identités des individus pour communication à la gendarmerie. **Trois flagrants délits de vols de métaux ont été réalisés par notre service durant les opérations de démantèlement du gazoduc.**

Chaque semaine un contrôle de vitesse a été effectué, sur les trois communes. Plusieurs contrôles préventifs ont été réalisés à proximité de l'école maternelle des saules à BOUSSE: plusieurs parents d'élèves ou autres interceptés pour dépassement de la vitesse autorisé de plus de 20km/h sur une zone limitée à 30).

Des surveillances fréquentes aux horaires d'entrées et sorties du collège René CASSIN, avec une présence régulière assurée chaque mercredi midi. Plusieurs interventions effectuées par nos équipes, auprès de groupes de jeunes non scolarisés au collège, et manifestation de règlements de comptes, ou même auprès de jeunes du collège regroupés en lisière de forêt pour fumer, ! rencontrer d'autres jeunes susceptibles de leur remettre des produits stupéfiants (odeur suspecte signalée par CPE, individus connus des services de gendarmerie).

Du 10 juin 2011 au 09 juillet 2011, deux agents ont participé au rallye piéton organisé par le Conseiller pédagogique de l'inspection académique auprès des classes de cours moyens et élémentaires des différentes écoles primaires de la commune. Dans le même esprit éducatif, un autre agent a participé à la piste citoyenne organisée le 17 mai 2011 auprès des élèves du collège René CASSIN à GUENANGE, exposant les différentes missions du policier municipal auprès de la collectivité et des administrés.

Nous avons programmé des services, jusqu'à 20 heures en période hivernale et 22 heures en période estivale, afin de poursuivre un effort de surveillance des zones commerciales et artisanales ainsi que les zones pavillonnaires durant le créneau de fin de journée. Plusieurs services étendus jusqu'à 23 heures ou 10 heures ont été effectués à l'occasion de manifestations communales (feux de la St Jean, feux d'artifices, fêtes communales, Halloween)

Sachons tirer profit de notre expérience, adaptons nos plans de circulation

Il est possible dans les zones 30 à sens unique de mettre en œuvre un double sens de circulation pour les « cycles non motorisés »

Pour quoi faire ?

La logique des plans de circulation des années 1980, avec voies à sens unique pour faciliter la fluidité automobile et augmenter l'offre de stationnement, est dépassée. Ses inconvénients sont connus: augmentation des vitesses et des distances parcourues - donc augmentation de la pollution et des accidents, perte de lisibilité des itinéraires

bus et éloignement des arrêts pour les piétons, rallongement des parcours pour les cyclistes, gêne pour les activités riveraines.

- La rue du Bois répond à ce genre de situation
- La signalisation nécessaire sera donc installée, pour que nous partagions la rue en toute sécurité, soyons vigilant
- Le respect de quelques consignes de sécurité suffit pour les cyclistes par exemple... éclairage, sonnette, vêtements clairs, gilet jaune.

DU 19 AU 24 MARS SEMAINE DE LA COURTOISIE

La lutte contre l'insécurité est une priorité nationale. L'école occupe une place prépondérante dans la formation des futurs citoyens et usagers de la route. Dans cette perspective a été créée une attestation de première éducation à la route A.P.E.R. qui doit permettre de « valider l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

Dès l'âge de 10 ans les accidents de la circulation représentent la première cause de mortalité infantine.

L'éducation nationale, en partenariat avec la police municipale, proposera aux enfants de la grande section de maternelle, du CP et du CE, un parcours pédagogique sous forme de rallye pédestre dans la ville, pour découvrir et partager la rue, apprendre les règles de sécurité indispensables, mettre en œuvre des « savoir faire » et favoriser des « savoir-être »

« SEMAINE DE LA COURTOISIE, FAISONS EN SORTE QUE CE SOIT TOUS LES JOURS AINSI »



Information sur la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement comporte une part communale (ex. : Taxe Locale d'Équipement) et une part départementale (ex. : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles et Taxe Départementale Conseil Architecture Urbanisme Environnement). La part communale et la part départementale sont instituées par délibération respectives du conseil municipal et du conseil général. Le taux de la part communale à Guénange est fixé à 5 %.

Le taux de la part départementale ne peut excéder 2,5 % et constitue un taux unique sur tout le territoire du département.

Base d'imposition

La taxe d'aménagement est déterminée par une valeur au m² de surface de construction et par une valeur par installation et aménagement. Pour les constructions : la valeur déterminée au m² est de 660 €.

Cette valeur bénéficie d'un abattement de 50 % (330 €) pour les locaux des habitations HLM, les 100 premiers m² de la surface des habitations principales, les locaux industriels et artisanaux, les entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (L 331-12). La surface de construction déclarée par le demandeur dans son dossier de permis ou de déclaration préalable s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies (article L 331-10-2° du code de l'urbanisme).



Exonérations de plein droit

Sont exonérés du paiement des parts communale et départementale de la TA :

- les constructions d'une surface inférieure ou égale à 5 m²
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans
- les aménagements mis à la charge d'un propriétaire par un plan de prévention de risques
- les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
- les constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique
- les surfaces des exploitations agricoles et des centres équestres destinées à abriter les produits de l'exploitation agricole, les animaux et le matériel

Exonérations par délibération du conseil municipal ou du conseil général

1 Les locaux réalisés par les organismes HLM à usage d'habitation et d'hébergement et leurs annexes bénéficiant d'un prêt aidé de l'État (prêt locatif à usage social dit PLUS, prêt locatif social dit PLS, prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale dite PALULOS, prêt locatif intermédiaire dit PLI).

2 Les habitations principales financées au moyen d'un prêt à taux zéro renforcé dit + (qui remplace l'actuel prêt à taux zéro), dans la limite de 50 % de la surface excédant les 100 premiers m² (ces derniers bénéficiant déjà d'un abattement de 50 %).

3 Les locaux à usage industriel, artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

4 Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

5 Les monuments historiques inscrits ou classés.



Projet CESC*

Bien vivre les années collège

C'est l'objectif ambitieux que se sont fixées les équipes du collège René Cassin de Guénange à la rentrée 2011.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) a engagé une réflexion sur la façon dont les jeunes collégiens appréhendent leurs années au collège.

Il s'est avéré nécessaire de prendre en charge de façon spécifique la venue des collégiens de 6^e, afin de leur garantir de bonnes conditions d'intégration et de travail au sein de l'établissement.

Le projet rassemble les professeurs, les infirmières scolaires, et l'ensemble des personnels d'entretien et de service, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ), la municipalité de Guénange.

Tous ont mobilisé beaucoup d'énergie afin de proposer aux élèves de 6^e (entre autres) des actions autour de l'éducation au respect de soi et de l'autre.

Dès septembre, des ateliers de sensibilisation sont mis en place au sein de la communauté scolaire :

chacun doit trouver sa place en adoptant un comportement responsable.

La journée du respect s'est symbolisée par un gros flot vert porté à la boutonnière par tous les personnels et les élèves.

Deux axes de sensibilisation sont mis en exergue :

- se respecter, s'estimer et respecter les autres,
- être solidaire.

Le parcours citoyen (découverte de Guénange), la journée du 10 novembre 2011, la journée de la tolérance et intégration du handicap le 17 novembre ont été des temps forts ayant permis la prise de conscience.

Sur le plan de la santé et de la prévention des conduites "à risques", les élèves ont pu s'y former de manière ludique ("jeu de loi" par exemple).

Cette démarche qui dépasse les murs du collège s'adresse également aux écoles primaires.

Dans le cadre de la liaison CM2/6^e, les écoliers ont, de ce fait, participé aussi aux animations.

Ces actions concernent également d'autres niveaux de classes, en particulier les élèves de 4^e sur la prévention et le secours civique de niveau 1, les élèves de 3^e sur l'éducation à la sexualité (prévention du SIDA).

D'autres interventions sont menées par



l'infirmière, l'Association Entraide Moselane et des sages femmes ayant pour thème les comportements sexistes, la violence dans les relations amoureuses à l'adolescence.

Bien vivre ses années collège à CASSIN, c'est non seulement acquérir les compétences de base au travers des différents apprentissages, c'est également se préparer à être le futur citoyen de demain.

Prendre soin de soi et des autres en évitant les violences gratuites et les incivilités, telle pourrait être la devise du collège René Cassin.

*Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté

Lycéens et écoliers main dans la main...

C'est tout naturellement que les élèves de CAP du lycée professionnel J. Cressot de Guénange ont répondu à l'appel à projets de l'IRTS de Lorraine qui organise avec de nombreux partenaires dont l'IUFM de Montigny-Les-Metz la 3^e Biennale du Handicap du 6 au 10 février 2012.

Pour cette occasion particulière, les lycéens, encadrés par leurs professeurs de Français, Arts Appliqués et Bioservices ont réalisé un livre à destination des enfants de CE2-CM1 des écoles primaires guénaingeoises, qui une fois de plus ont répondu présents, avec enthousiasme.

Ce projet solidaire et humaniste, qui renvoie aux valeurs du lycée professionnel a été l'occasion d'animer des débats philosophiques sur la différence et de parler sans tabou du handicap, contribuant à sensibili-

ser le plus grand nombre et à faire évoluer les représentations : des échanges humains d'une très grande richesse.



L'INCLUSION
POUR EN FINIR
AVEC LE
HANDICAP !

La semaine nationale du Développement Durable

Pour un projet global, et des actions communes menées en concertation avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM), les élus, le Conseil des Aînés et les associations locales, dans le cadre de la protection de notre environnement.

GUENANGE s'est impliquée pleinement dans cette démarche participative, incitant et sensibilisant ainsi largement ses concitoyens.

Car MIEUX TRIER c'est aussi MIEUX PRESERVER notre milieu naturel et nos espaces de vie, et c'est aussi MIEUX VIVRE ! En participant NOMBREUX, à toutes ces actions, vous avez largement contribué, chacun à votre manière, à apporter votre petite pierre à l'édifice !

> Projection d'un film documentaire

sur le Développement Durable, s'intitulant "Solutions locales pour un désordre global" de Colline SERREAU, a associé, quant à lui, un public adulte à l'action engagée.



> Narration d'un Conte

aux élèves des classes de Cours Moyen 2, originaires de toutes les communes du canton, les lundi 2 et mardi 3 avril 2012, salle Voltaire.



> Opération "Nettoyage de la forêt"

s'est déroulée le mercredi 4 avril 2012 associant ainsi à l'action écologique les enfants des écoles, les associations et les services techniques de la Ville.



Un camp de vacances du 12 au 21 juillet 2012

Pour les « Amis de LAER », le point d'orgue de l'année 2011 a été l'organisation en juillet à MARWEDE en Allemagne du Nord, du camp de vacances pour 13 jeunes Français et autant d'Allemands, garçons et filles âgés de 13 à 17 ans. (photo1)

En 2012, ce camp sera organisé chez nous du 12 au 21 juillet: même tranche d'âge, même nombre de jeunes Français et Allemands et aussi mêmes organisateurs: Amis de LAER, centre social Louise Michel, Freundeskreis Guénange et la paroisse catholique de LAER.

Les jeunes seront hébergés à l'ADEPPA de Vigy. Le thème principal de ce camp sera la découverte de la voile sur la Moselle à la base nautique de Guénange. Il y aura deux ou trois jours consacrés à la voile mais le programme comporte



également des sorties touristiques, notamment à Metz pour le 14 juillet, des activités sportives et de loisirs, comme accro-branche, piscine ou sport équestre, entre autres.

Pour ces neuf jours, il sera demandé 180 euros aux familles, (plus 5 euros pour la carte des Amis de LAER) soit 20 euros

par jour. A noter qu'on peut régler en plusieurs fois.

Inscriptions

Centre Social Louise Michel auprès de Fabrice MANGIN ou de Fabrice PLANCKE ou auprès d'Armand HOLTZMER, président des Amis de LAER (Tél. 03 82 50 94 85).

A propos du centre équestre

LAER aussi a son centre équestre, et ce depuis 50 ans. C'est pourquoi, **une délégation laeroise emmenée par le maire, Detlev PRANGE, a tenu à participer, le 1^{er} octobre 2011 à l'inauguration du centre équestre « Au grand chêne » de Guénange.** A cette occasion, les laerois ont offert au centre équestre les armoiries des deux villes peintes à l'huile par Hain DIEKEL. Nos amis Laerois ont été fortement impressionnés par la qualité de nos équipements.



Autres projets pour 2012

Les Amis de LAER sont invités officiellement à LAER les 7, 8 et 9 septembre 2012. Le voyage aura lieu en bus et on prévoit une trentaine de participants. La carte de membre de l'association est obligatoire (une question d'assurance). En outre, une participation de 15 euros sera demandée par personne. Quelques Guénangeois participeront aussi, à titre privé cette fois, au « repas lorrain » organisé à LAER le 10 novembre par le Freundeskreis Guénange.

Rappel: le 7 janvier dernier, le Blasorchester de LAER, fort de 35 musiciens, avait animé le concert de Nouvel à la salle Voltaire. Ce concert avait été organisé en partenariat avec l'école de musique « les Arpèges ». Le public a été enthousiasmé par la prestation des jeunes Laerois.



Téléthon 2011

La 18^e édition du Téléthon à GUÉNANGE a encore été une nouvelle fois source de grandes satisfactions pour les nombreux bénévoles qui l'organisent.

Avec le soutien des municipalités de Bertrange et Guénange, la fidélité de nombreux sponsors et la mobilisation et la générosité des habitants de Guénange et environs ce sont 25 116 € qui ont été reversés à l'AFM Téléthon.

Ce qui place GUÉNANGE au second rang des manifestations en MOSELLE.



Le chanteur Helmut Fritz au Téléthon de Guénange



Les Trouvères du Tillet à la MAPA « les Glycines »



Marche nocturne en forêt



Un public toujours nombreux au Téléthon

EN FAMILLE

A la découverte de nos associations sportives et de notre ville

En partenariat : l'Office des Sports et la Municipalité nous ont proposé le dimanche 13 mai 2012 une journée ludique, en famille.

En vélo, à pieds, en rollers... par tout autre moyen non motorisés, vous avez pu ainsi partir à la découverte des installations sportives de la Ville, des clubs sportifs, et ainsi de façon ludique parcourir notre belle ville.

LE BLASORCHESTER EN CONCERT POUR LE NOUVEL AN

Atout musique et à tout cœur !...

Et pari gagné pour bien commencer l'année! Avec brio et talent, dans une succession de rythmes et de thèmes aussi variés les uns que les autres, subjuguant littéralement le public nombreux venu assister au concert donné par le BLASORCHESTER de LAER.

De la musique traditionnelle ou du rock "Années soixante", des valse et des polkas, mais aussi de la musique "jazzi" et en final, un medley de nos chansons françaises les plus connues comme "AU CLAIR DE LA LUNE", TROIS JEUNES TAMBOURS" et un "FRENCH CANCAN" endiablé !...

Bref, les amateurs de bonne musique n'ont pas été déçus bien au contraire !...

Merci et bravo au BLASORCHESTER, pour ces instants magiques, et merci à l'Ecole de Musique "LES ARPEGES" et aux "AMIS DE LAER" organisatrices de la soirée pour ce magnifique cadeau de début d'année.



Fête de la Saint-Patrick

Aux accords de musique irlandaise avec le groupe
« Irish Tuc »



L'AUPAP, une association à vocation sociale

Véritable réseau social dévoué à la cause des pré-retraités et des retraités.

L'AUPAP, association uckangeoise, n'est plus à présenter tant par son activisme grandissant que pour la juste cause défendue.

La complexité des nouvelles lois s'appliquant suite au report de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans

constitue un maquis inextricable compliquant bien plus encore la tâche des bénévoles de l'association, dicit Paul

SEVER Président de l'association.

Le "tourisme médical" financé par l'aide médicale d'Etat, la suppression du supplément pour conjoint à charge ou le plafonnement de complément contributif, la différence de traitement du conjoint survivant entre secteur privé et public,

la lutte contre la précarité et le surendettement des seniors, sont aujourd'hui autant de raisons et de combats à mener.

AIDE ET CONSEILS: une des missions essentielles de l'AUPAP dans l'intérêt et la défense des seniors.



L'AUPAP c'est aujourd'hui...

>1948

ADHÉRENTS

>387

FUTURS RETRAITÉS bénéficiant d'aide et conseils pour leur dossier retraite

>82

DÉCLARATIONS DE REVENUS

>52

PERMANENCES assurées à Guénange

>1475

ENTRETIENS sur rendez-vous.

Et c'est aussi...

Des sorties culturelles et de loisirs toute l'année...

13 avril : Musée de l'Automobile et du Rail à Mulhouse

13 mai : Les Vieux Métiers à Azannes, pour les prochaines.



TOUT LE SPORT

Les sportifs méritants à l'honneur

Le 2 mars, Salle Voltaire, l'Office des Sports a organisé la traditionnelle remise des médailles aux sportifs et dirigeants guénangeois.

Une soirée exceptionnelle qui a vu récompenser 15 sportifs dont 14 de la voile et 1 du tennis pour leurs résultats nationaux.

Une occasion pour la ville de remercier les dirigeants, les parents pour leur implication et féliciter les sportifs pour leurs résultats. Occasion aussi de rappeler l'engagement de la ville au côté des clubs.

Renforcer nos équipements

Un 3^e court de tennis couvert qui sera utilisé plus particulièrement par les seniors. Mais également un boulodrome couvert, un terrain de football synthétique, une aire de lancer et de nouveaux sanitaires pour le public.

Dans le futur, la municipalité aura à se pencher :

- Sur la rénovation du sol de la grande salle du COSEC
- La réalisation d'un équipement pour le

club de voile

- Des places de parking sur les berges de la Moselle pour les pêcheurs
- De s'investir avec les communes de l'Arc Mosellan pour la création d'une piscine scolaire intercommunale permettant aux élèves des écoles élémentaires de savoir nager.
- Dans le cadre de la poursuite de l'extension de la ville et du boulevard urbain, une nouvelle entrée du stade avec des parkings et la possibilité d'un équipement supplémentaire.

Réfléchir ensemble

Des réflexions ont été proposées aux clubs. Avec 1400 licenciés, ne faut-il pas pour nos sportifs de - 18 ans, une visibilité guénangeoise :

1 ville - 1 couleur - 1 équipement individuel (exemple survêtement).

Mais aussi dans la prochaine mandature, l'acquisition de plusieurs véhicules pour le déplacement des équipes en lieu et place des véhicules des dirigeants et autres

bénévoles ?

Le débat est lancé...

Accompagner les clubs

Par ailleurs, la ville a la responsabilité d'accompagner les clubs de manière spécifique si nécessaire.

Nous l'avons fait avec SAGA, le tennis, l'athlétisme, aujourd'hui c'est au tour des clubs de Hand et de Foot d'en bénéficier. Les conventions viennent d'être signées.

Détecter les talents

Demain il y aura encore de quoi faire...

Y compris dans le sport informel...

A travers les mini jeux olympiques Le Centre Social, Macadam Sport Moselle... pour les opérations de masse qui permettent aux jeunes la découverte sportive et la possibilité, pour nos clubs, de détecter les talents.

Nous rappelons la location des salles sportives à 1€ par adhérent, (sachons apprécier !) une bouffée d'oxygène financière pour nos clubs.

Exposition peinture et sculpture

Remise des prix de la Ville et du Comité des Fêtes



La loi «Démocratie de proximité» donne la possibilité aux élus de l'opposition de s'exprimer dans les bulletins municipaux. Voici les textes intégraux qui nous ont été remis.

GUENANGE ville nouvelle où il ferait bon vivre !!!

Quand, venant d'ailleurs, vous découvrez pour la 1^{re} fois Guénange, comment la jugez-vous ? Arrivant de l'autoroute, ou de la RD1, l'entrée montre un ensemble compact de bâtiments HLM en ligne des villes d'après guerre.

Nombreuses de ces cités sont aujourd'hui détruites puis réhabilitées. Chez nous, même si l'environnement n'est pas trop dégradé, l'aspect est bien dépassé et rien ne semble vouloir évoluer rapidement.

Que dire d'autre de l'évolution immobilière de notre ville ;

Deux lotissements démarrent à l'est de la ville, le cœur de ville est plutôt à l'arrêt, si

ce n'est cet immeuble supprimant le parking de la salle Pablo Néruda. La démolition du CFP n'a pas encore commencé.

Que devient la place St Benoît ? Les commerces disparaissent, et paraît-il, le marché serait supprimé !

Qui seront nos médecins dans quelques années, comment allons nous les retenir ou en attirer de nouveaux ?

Et pour nos aînés, réfléchissons à des réalisations adaptées à leurs souhaits, (n'oublions pas qu'ils sont majoritairement propriétaires)

Pour les moins motorisés, maintenant que quasiment tous les commerces d'alimenta-

tion sont en périphérie, comment les aider. Pour les jeunes, proposons leurs des habitats et espaces adaptés

Faisons de Guénange une vraie ville, améliorons notre cité bienvenue en son temps en l'adaptant aux évolutions de notre époque et en utilisant les nouvelles normes écologiques.

Construisons une ville avec tous les services indispensables pour ses habitants. Vos élus du Défi et de la Réalité, vous invitent aux conseils municipaux, les 4^e jeudi de chaque mois à 18 h 30, et vous remercient pour votre soutien.

« QUESTION DE SENSIBILITE »

Dans le bulletin municipal paru en décembre 2011, Monsieur le Maire Jean Pierre LA VAULLEE nous annonce une politique immobilière de gauche.

Faut-il donc toujours mettre en avant sa sensibilité ?

Faut-il n'être que de gauche pour prétendre pouvoir répondre aux attentes des Guénangeoises et Guénangeois ?

Nous, Mouvement Citoyen, et on pourrait ajouter Républicain Guénangeois, nous avons avant tout

« une sensibilité guénangeoise ».

Notre seul but est d'œuvrer dans l'intérêt de tous les habitants de Guénange et Guénange.

A celles et ceux qui nous qualifient uniquement de droite, et veulent ainsi vous obliger à un seul arbitrage droite/gauche, nous tenons à le rappeler, notre Mouvement représente une liste d'ouverture, regroupant des femmes et des hommes de toute sensibilité, qu'elle soit de droite, de

gauche, du centre ou écologique en y refusant les extrêmes, et de tous les horizons sociaux et professionnels.

Pour nous, la politique politicienne n'a pas sa place dans la gestion d'une commune. Nous ne ménages pas nos efforts face à l'évidente motivation de la majorité en place, à savoir, museler une opposition qu'on juge dérangeante.

Vous n'êtes pas sans ignorer l'importance de la politisation de gauche au sein de l'équipe majoritaire en place, un bon nombre de conseillers municipaux officient déjà dans des postes très politisés. Et la représentativité s'en ressent. Des directives sont données, et il leur est difficile de passer outre.

Cela nuit probablement au bon fonctionnement, et à la gestion de notre commune. Dans ce contexte, reste-t-il une possibilité d'écoute des Guénangeois ?

Qu'en est-il de celles et ceux qui n'ont pas cette même sensibilité ?

Les administrés ont le droit d'avoir un avis

et pour certains même d'être en désaccord avec la politique municipale actuelle, **c'est LA DEMOCRATIE !**

Alors, osez nous rejoindre, osez nous contacter, afin d'œuvrer ensemble dès aujourd'hui, à ce mouvement Citoyen, Républicain, Démocratique, Dynamique et d'Ouverture.

Jocelyne Muller, Edmond Burgraeve, Gérard Caillet, et toute l'équipe de MCG restent à votre écoute.

<http://m.c.g.over-blog.com>



Guénange en **Lumière**

Dès la mi-décembre, Guénange a revêtu ses habits de lumière illuminant de mille lucioles bleutées la silhouette et la place de l'Hôtel de Ville.

Maisons, balcons et jardins se sont parés, eux aussi, de leurs atours de fête faisant preuve pour certains d'une grande créativité, de beaucoup d'harmonie et en tout cas de beaucoup de volonté pour marquer le côté festif de cette fin d'année.

La remise des récompenses aux lauréats de ce concours d'illuminations s'est déroulée en Mairie le 27 janvier : l'occasion pour tous de passer ainsi d'agréables instants autour d'un verre de l'amitié.

PALMARÈS GUÉNANGE LUMIÈRE 2012

> Catégorie "Maisons et balcons"

M. et Mme PLATAT
7 rue du 11 novembre

M. et Mme MAILLARD
17 rue Pierre Maitre

M. et Mme MATHIS
10 route de Metz

M. et Mme BAGNASCO-
CHESNAY
32 rue d'Uckange

M. et Mme SCHWEITZER
1A rue Jean Baptiste de la
Salle

M. et Mme LECRIVAIN
29 route de Thionville

Mme PARISOT
33 route de Thionville

Mme WOSZCZYNA
2 rue des Noisetiers

M. et Mme COLSON
38 rue des Noisetiers

Mme BALDACCHINO
6 rue de la Pomme

M. et Mme LANSER
15 rue des Mésanges

M. et Mme CADARIO
11 rue des Mésanges

M. et Mme STOLINOW
11 Boucle Georges Sand

Mme HARTZ
18 rue de la coupe

M. et Mme SIERRA
3a rue des cordonniers

M. et Mme WALTER
13 Boucle Georges Sand

M. et Mme COSSIN
26 rue des 2 flacons

M. LEINKAUF
19 rue Gabriel Pierné

M. DE LA BARRERA
55 rue Paul Verlaine

M. NICOL
5 rue du 11 novembre

M. D'ORAZZIO
15 rue du 11 novembre

M. ADAMKIEWCZ
34 Boucle Georges Sand

M. LEGIN
21 rue des Chardonnerets

M. et Mme DECOTE
17 bld sous les vignes

> Catégorie "Edifices Publics et Commerces"

CAVE SAINT MATHIEU, bd bellevue

> PRIX D'EXCELLENCE

M. LAFAY, 27 Bld du Bois Carré



Le coin des Souvenirs...

Afin de continuer à alimenter cette rubrique, si vous disposez de cartes postales anciennes ou de vieilles photos de Guénange, n'hésitez pas à les transmettre en Mairie à la commission Information-Communication qui réalisera une copie et vous rendra l'original.



60^e ANNIVERSAIRE DE LA CITÉ SIDÉRURGIQUE GUENANGE EN FÊTE DU 18 AU 24 JUIN 2012

DE LA CITÉ DORTOIR, LIEU DE VIE DE MILLIERS D'HOMMES ET DE FEMMES
VENUS DE TOUTES LES RÉGIONS DE FRANCE, MAIS AUSSI D'ITALIE, D'ESPAGNE,
DU PORTUGAL, DE POLOGNE, D'ALGÉRIE ET DE BIEN D'AUTRES ORIGINES,
AU GUÉNANGE D'AUJOURD'HUI,
NOUS REVIVRONS AU FIL DE CETTE SEMAINE, LA GRANDE « ÉPOPÉE »
ET LA FORMIDABLE MÉTAMORPHOSE DE LA VILLE.

**CULTURE, ANIMATIONS ET RÉJOUISSANCES
SERONT AU RENDEZ-VOUS !**